

Mairie de La Compôte  
2 Place de la Mairie  
73630 LA COMPOTE  
Tél. 04 79 54 84 43  
Email : [mairiedelacompote@wanadoo.fr](mailto:mairiedelacompote@wanadoo.fr)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 16 AVRIL 2026 A 20H00**

*Mise en ligne le 4/05/2026*

Le jeudi 16 avril 2026 à 20h00, le conseil municipal de la Compôte, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FRESSOZ Jean-Pierre.

**Etaient présents** : FRESSOZ Jean-Pierre, AUDOUX Jolaine, PETIT Laurent, LE BELLEC Séverine, COTTET Yannick, CHATELAIN Séverine, COULON Aurélien, FAVETTA Keridwen, DUMOULIN Bertrand, ROUX Marie-Hélène, SORRET Gérard

Monsieur Sorret Gérard a été élu secrétaire

**Nombre de Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 11**

**Pouvoir : 0**

**Absent : 0**

Date de la Convocation : 10/04/2023 Date d'affichage : 10/04/2026
--

Le quorum étant atteint, les membres présents se trouvant en nombre suffisant. L'assemblée entre en délibération.

### **EXPOSE DU MAIRE :**

Monsieur Le Maire a ouvert la séance :

- en demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 26/03/2026.
- en rappelant l'ordre du jour :

### **DELIBERATION :**

1. Mise en route des commissions communales et présentation des différentes commissions de Grand Chambéry où les conseillers municipaux peuvent siéger
2. Vente de terrain section A n° 2085

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Organisation de la cérémonie cantonale du 8/05/2026
- Organisation de la réception des grangettes et de l'inauguration du four à pain le 26/06/2026

Monsieur Le Maire souhaite rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'étude d'impact paysagère et plus particulièrement sur l'accompagnement technique et financier. Le conseil municipal lui donne son accord.

---

### **1. Accompagnement technique et financier pour l'étude d'impact paysagère**

Délibérations n° 480 Vote : 11 pour

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'intention de réaliser une étude d'impact paysagère sur la partie sud du village, notamment dans les secteurs de Côte à Four (partie basse) et du cimetière et de part et d'autre de la route en direction de Jarsy.

Cette démarche vise de soustraire des surfaces agricoles destinées à l'urbanisation (1AU) dans le secteur de l'ancienne école avec de bonnes valeurs agricoles contre des surfaces de moindres valeurs agricoles. La commune étudie les possibilités de relocalisation.

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la prochaine révision du PLUiHD de Grand Chambéry. Le but est de densifier l'habitat pour respecter la configuration du village.

Elle s'engage à réaliser une étude paysagère et environnementale sur le nouveau secteur envisagé pour le transfert de la zone à urbaniser (côte à Four), en raison de la présence de pelouses sèches et de l'enjeu d'intégration paysagère. L'étude permettra également d'évaluer la faisabilité technique et financière d'une future urbanisation du secteur.

Les conséquences paysagères ainsi que le coût d'un tel projet ne peuvent être évalués de manière précise sans la réalisation préalable d'une étude.

À ce titre, Grand Chambéry et le Parc naturel régional du Massif des Bauges sont susceptibles d'apporter un accompagnement à la fois technique et financier.

La commune de La Compôte sollicite ces deux partenaires afin de bénéficier de leur appui pour définir le cadre de l'étude, ainsi que pour le choix des bureaux d'études compétents.

Eu égard à son budget, la commune ne peut en effet envisager financée seule ses études préalables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et décide de solliciter un accompagnement technique et financier en vue de la réalisation de cette étude auprès de Grand Chambéry et du PNR du massif des Bauges.

## **2. Mise en route des commissions communales et présentation des différentes commissions de Grand Chambéry où les conseillers municipaux peuvent siéger**

Monsieur Le Maire présente le fonctionnement des commissions communales. Les commissions municipales sont destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Ces commissions sont chargées d'examiner des questions lui étant soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local.

Monsieur le Maire informe qu'il donnera sa démission en tant que délégué communautaire titulaire de Grand Chambéry.

Il sera remplacé par Madame Audoux Jolaine.

Le délégué suppléant sera Monsieur Petit Laurent

## **3. Vente de terrain section A n° 2085**

Délibérations n° 479 Vote : 11 pour

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la vente de la parcelle section A N° 2085 situé à L'Ile en zone agricole.

La parcelle section A n° 2085 d'une superficie de 106 m<sup>2</sup> sera vendue :

- à la Copropriété du Cheran, 194 chemin de Vrezelet, 73630 La Compote

- au prix de 10 euros le m<sup>2</sup> soit 1 060 euros

Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la vente de la parcelle section A n° 2085 d'une superficie de 106 m<sup>2</sup> :  
- au profit de la Copropriété du Cheran, 194 chemin de Vrezelet, 73630 La Compote.
- Fixe le prix de vente à 10 euros le mètre carré, soit un montant total de **1 060 euros**.
- Précise que l'ensemble des frais liés à la vente (frais notariés, frais d'acte, frais annexes) seront intégralement à la charge des acquéreurs.
- Laisse aux acquéreurs le libre choix du notaire chargé de la rédaction de l'acte.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

#### **4. Questions diverses :**

##### **- SDES : Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés**

Délibérations n° 478 Vote : 11 pour

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses dispositions relatives aux groupements de commandes ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, approuvée le 1er mars 2022 ;

Vu l'adhésion de la collectivité audit groupement de commandes ;

Considérant que le coordonnateur du groupement, le SDES – Territoire d'Énergie Savoie, propose un avenant n°1 visant à modifier les modalités de participation financière des membres ;

Considérant que cette modification intervient afin de tenir compte de l'évolution des charges supportées par le coordonnateur et d'assurer l'équilibre financier du dispositif ;

Considérant que le nouvel article 8 prévoit une participation financière calculée selon la formule suivante :

$P = 0,65 \times CF$  (consommation de référence en MWh),

avec un montant minimum de 150 € et un montant maximum de 2 500 € ;

Considérant que cet avenant entrera en vigueur au 1er janvier 2027 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, tel que présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget.

##### **- Organisation de la cérémonie commémorative intercommunale du 8 mai :**

###### **Fermeture de la route**

La circulation sera interdite à partir du four à pain, chemin du Chef-Lieu jusqu'au carrefour entre le Chemin des Ecoles, la Rue du Chef-Lieu et la place de l'église, le vendredi 8 mai de 10h00 à 12h30.

La circulation sera interdite à partir de la salle des fêtes, chemin des Ecoles jusqu'au carrefour entre le Chemin des Ecoles, la Rue du Chef-Lieu et la place de l'église, le vendredi 8 mai de 10h00 à 12h30.

Une déviation sera mise en place par le chemin de Côte à Four le vendredi 8 mai 2026 de 10h00 à 12h30.

**- Madame Jumelle a fait la demande auprès de Monsieur Le Maire pour l'utilisation de la salle de la bibliothèque pour organiser une exposition cet été. Le conseil municipal a émis un avis favorable.**

##### **- Réfection des grangettes**

- Réfection de toiture terminée et réalisée par Laurent Carroz
- Les travaux débuteront en mai pour la réalisation de la grangette par l'école de Rumilly

**- Chemin du Plan de la Croix**

- Problème d'écoulement identifié
- Travaux importants à prévoir avec intervention de l'ONF et du RTM.
- Faire un appel d'offres auprès de différentes entreprises

**- Salle des fêtes :**

Palines extérieurs à changer

Le gros ménage sera réalisé par les élus le samedi 30 mai.

**- Inauguration du 26/06/2026 :** grangette et four à pain date à confirmer

**- Fêtes des bassins : 1<sup>er</sup> mai 2026**

Fermeture de la route : Rue du Chef Lieu

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les parkings situés aux abords de l'ensemble des bassins de la commune à l'occasion de la fête des bassins, le 1<sup>er</sup> mai 2026 de 8h00 à 19h00.

**- Chemin de Vrezelet :**

Un devis a été sollicité auprès du cabinet Devun afin de procéder à la régularisation du foncier avec les propriétaires privés, pour un montant de 5 000 euros.

**- Frelons asiatiques :** Réunion d'information publique prochainement programmée

**PROCHAINES REUNIONS DU CM :**

- Semaine 22
- Semaine 27
- Semaine 36
- Semaine 42
- Semaine 47
- Semaine 51

Fin de l'ordre du jour à 21h40

Fait à La Compôte,

Le 28/04/2026

Le secrétaire de séance,  
Gérard SORRET

Le Maire,  
Jean-Pierre FRESSOZ

